

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mil-vingt-trois le quinze février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents :

BERTON Lysiane, BODIN Bertrand, CASSEGRAIN Brigitte,
BOURREAU Chantal, COURTIN Stéphanie, ROY Céline, ROY Laurence,
BELOBRK Mickaël, DECHEZELLES Fabien, DERISSON Gaylord

Absents :

ARCHAMBAULT Philippe a donné procuration à BOURREAU Chantal,
GUYON Franck a donné procuration à ROY Laurence,
LEMAITRE Geoffrey a donné procuration à ROY Céline,
REIGNIER Michaël a donné procuration à BODIN Bertrand,
SAINT MARD Joëlle a donné procuration à CASSEGRAIN Brigitte,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	10	5	5	15

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 23 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

- **MOTION D'OPPOSITION A LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT SUR LE RPI BEUXES-MESSEMÉ-SAMMARÇOLLES**

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

2023_02_01 MOTION D'OPPOSITION A LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT SUR LE RPI BEUXES-MESSEMÉ-SAMMARÇOLLES

MOTION D'OPPOSITION A LA SUPPRESSION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT SUR LE RPI BEUXES-MESSEMÉ-SAMMARÇOLLES

L'inspection académique de la Vienne envisage la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI Beuxes-Messemé-Sammarçolles pour la prochaine rentrée scolaire 2023-2024 au prétexte d'une possible baisse des effectifs, se basant uniquement sur des prévisions alors même que la période d'ouverture des inscriptions n'est pas encore effective, et que les inscriptions peuvent se faire jusqu'à la veille de la rentrée scolaire, comme nous l'avons déjà constaté ces dernières années par l'arrivée de familles en période estivale.

Cette annonce a généré plusieurs actions d'opposition à ce projet de suppression de poste de la part des parents d'élèves par l'implantation de banderoles aux abords des écoles, dans les centres bourg, la diffusion de tracts ainsi que des messages d'alerte sur les réseaux sociaux et la tenue d'une réunion publique.

Face à cette perspective, Mme le maire propose au conseil municipal de confirmer son opposition à cette suppression de poste par le vote d'une motion.

Mme le maire rappelle le fonctionnement du RPI constitué des écoles de Haut Crué à Sammarçolles et de Beuxes :

Ecole de Haut Crué à Sammarçolles :

- 1 classe à 2 niveaux de petite et moyenne section de maternelle
- 1 classe à 2 niveaux de grande section de maternelle et CP

Ecole de Beuxes :

- 1 classe à 2 niveaux de CE1 et CE2
- 1 classe à 2 niveaux de CM1 et CM2

Mme le maire propose la motion suivante :

Le conseil municipal de la commune de Sammarçolles s'alarme d'une possible suppression de poste sur le RPI Beuxes-Messemé-Sammarçolles à la rentrée scolaire 2023-2024. Cette suppression engendrerait :

- Une augmentation des effectifs par classe et deux classes se verraient même organisées à 3 niveaux, ce qui serait fortement préjudiciable aux apprentissages dits « fondamentaux » des enfants en école maternelle et élémentaire
- Une dégradation de l'enseignement et de l'accueil des enfants en situation de handicap (9 enfants sur le RPI)
- Une perte accélérée des effectifs dès cette prochaine rentrée scolaire 2023-2024 dû au refus des parents de scolariser leurs enfants dans une classe à trois niveaux
- Une évasion, déjà constatée mais qui serait encore accentuée, des enfants en âge d'être scolarisés vers les écoles du département limitrophe au RPI, notamment Chinon et Avoine, lieux de travail de nombreux parents au regard de la proximité géographique des trois communes
- La fermeture de l'accueil périscolaire mis en place en septembre dernier qui a permis l'accueil d'enfants, qui sans ce service, n'auraient pas été inscrits sur le RPI
- A terme, la mort des deux écoles, accentuant davantage encore les difficultés d'accès aux services publics de notre population, fragilisant davantage encore la cohésion de nos territoires ruraux

Le conseil municipal regrette que l'Éducation Nationale s'attache uniquement à une logique comptable et ne prenne pas en considération l'intérêt des enfants d'être dans des classes moins chargées, ni la cohésion des équipes pédagogiques des 2 écoles, ni les efforts financiers consentis par les collectivités pour leurs écoles, ni la problématique des territoires ruraux comme les communes de Beuxes-Messemé-Sammarçolles.

L'ensemble des élus demande solennellement à Monsieur le Directeur d'académie d'abandonner ce projet de suppression de poste d'enseignant sur le RPI.

En conséquence, dans l'intérêt premier des enfants et tenant compte des arguments développés précédemment, le conseil municipal :

- S'oppose fermement au projet de suppression de poste d'enseignant sur le RPI Beuxes-Messemé-Sammarçolles
- Soutien toute revendication des parents d'élèves en ce sens

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la motion proposée.

Levée de séance : 20H45

Le maire,

Mme BERTON Lysiane,



La secrétaire de séance,

Mme CASSEGRAIN Brigitte



Mis en ligne le : 07/10/2023